

Arcachon



La pétition d'Anny Bey remise à Hollande

La pétition initiée par l'élue divers droite Anny Bey contre l'implantation du Pôle Océanographique Aquitain au petit port d'Arcachon et qui avait recueilli plus de 31 000 signatures a été remise en main propre à François Hollande, à Abidjan. « Très intéressant, je vais m'y pencher », a-t-il commenté. PHOTO DR

Arc'Eau met la pression sur les élus du Sud-Bassin

ENVIRONNEMENT
Arc'Eau ira jusqu'au tribunal pour mettre fin au contrat de l'eau potable

DAVID PATSOURIS
d.patsouris@sudouest.fr

Le courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception date du 20 mai. Si l'association Arc'Eau, dont le but est « d'obtenir une transparence de la gestion de l'exploitation de l'eau sur le bassin d'Arcachon », ne reçoit pas de réponse de la présidente de la Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Sud (Cobas), elle se sentira libre de porter le dossier au tribunal administratif.

De quoi s'agit-il ? De la caducité du contrat qui lie la Cobas à la société Veolia pour la délégation de service public de l'eau, qui doit intervenir le 3 février 2015 puisque, dit Arc'Eau, la loi du 2 février 1995 limite à vingt ans ce type de contrat et qu'un arrêt du Conseil d'État d'avril 2009 précise que cette loi s'applique aux contrats en cours.

Voilà ce qu'expliquent, ce vendredi, dans une salle du club de bridge d'Arcachon face à une quarantaine de personnes, Marie-Joëlle Laulom, la présidente d'Arc'Eau et le conseiller régional vert Patrick Du Fau de Lamothe : « Selon cet arrêt, les contrats de plus de vingt ans qui, au 3 février 2015, auront atteint leur équilibre économique ne peuvent plus régulièrement se poursuivre, ils sont caducs. »

Le prix surévalué de 30 %

Les élus de la Cobas ont voté le 28 octobre 2011 la prolongation du contrat jusqu'en 2017, estimant que l'équilibre financier n'avait pas été atteint dans ce contrat signé en 1975. « Sauf qu'ils n'ont tenu compte que de l'amortissement technique, et non de l'amortissement financier qui tient compte de tout, argumente l'élue Vert. À Troyes, il



Marie-Joëlle Laulom, présidente d'Arc'Eau, et l'élue Vert Patrick Du Fau de Lamothe. PHOTO D.P.

s'est passé exactement la même chose et François Baroin a été retenu par le tribunal administratif. Lui aussi avait, comme la Cobas, un avis favorable de la direction régionale des finances publiques pour prolonger le contrat avec le délégataire. Et finalement, il a mis en régie le service de l'eau. »

Pour Patrick Du Fau de Lamothe, Veolia a largement amorti ses investissements et il est donc possible de mettre fin au contrat sans même indemniser le délégataire : « Entre 1975 et 2015, les investissements globaux de Veolia sont de 6 millions d'euros, soit à peine 4 % de son chiffre d'affaires dans ce contrat. Et encore, Veolia n'a quasiment rien investi entre 1975 et 1993. Le taux moyen de marge annuelle est de 14 %. Le délégataire avait déjà récupéré sa mise dès 1997. Imaginez l'extraordinaire rentabilité du contrat pour Veolia. Le prix de l'eau est surévalué de 30 % minimum. »

Les membres d'Arc'Eau se sentent plus écoutés à la Cobas depuis quelques mois déjà et plus particulièrement depuis que Marie-Hélène des Esgaulx, la sénatrice-maire UMP de Gujan-Mestras, en a été élue présidente. Elle les a d'ailleurs intégrés au sein de la commission consultative des services publics mais a refusé de leur accorder un siège à la commission de contrôle financier.

« La Cobas recompte »

Ils demeurent cependant assez critiques : « L'avenant 11 au contrat voté par la Cobas ce printemps, c'est de la communication, du marketing. Il annonce quelques petits investissements et une baisse de 10 % du prix de l'eau. Mais en fait, c'est la part Cobas qui baisse, celle qui est dévolue aux investissements sur le patrimoine, pas celle de Veolia dont les bénéfices sont sanctuarisés. »

C'est bien le problème selon

Arc'Eau. L'association fustige l'état du patrimoine : « Il faudrait 503 ans pour renouveler les canalisations au rythme actuel du délégataire, soit 1,336 kilomètre par an, assure Marie-Joëlle Laulom, la présidente d'Arc'Eau. Un mètre cube sur quatre est perdu dans les fuites. Au sein de l'usine Cabaret des Pins, les boues sont déversées dans les eaux usées. C'est accablant. Le patrimoine devrait être la priorité pour les dix ans à venir. »

Cependant, un audit commandé par la Cobas est en cours sur la partie financière et juridique du contrat. « La Cobas recompte », sourit Patrick Du Fau de Lamothe. Et lui espère que Marie-Hélène des Esgaulx en tirera les mêmes conclusions que François Baroin à Troyes. En tout cas, Arc'Eau se donne deux mois pour saisir le tribunal administratif, à moins que la présidente de la Cobas ne veuille, d'ici là, envisager de prononcer la caducité du contrat liant la Cobas à Veolia.

Veolia : « Nous respectons le contrat »

Nicolas Ribeyrol, directeur de contrat chez Veolia, a assisté à toute la conférence d'Arc'Eau. Sitôt sorti, il commentait ainsi ce qu'il avait entendu : « Les chiffres sont vrais mais leur interprétation est sujette à controverse. Il y a visiblement des éléments du contrat méconnus ou détournés de la réalité par Arc'Eau. »

Sur le prix de l'eau : « L'effort est partagé par la Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Sud (Cobas) et Veolia. En pourcentage, c'est plus important pour la Cobas parce que l'assiette est moins

large, mais en euro, l'effort est quasiment le même pour Veolia. »

Sur l'état du patrimoine, Nicolas Ribeyrol avance un premier argument : « Veolia intervient sur les canalisations et les branchements dans les programmes de voirie des rues et la Cobas s'occupe du renforcement des réseaux, ce qu'Arc'Eau ne prend pas en compte, et cela fausse le calcul. » Et sur le taux de renouvellement annuel du réseau de 1,4 kilomètre ? « Nous respectons le contrat. Les ratios de renouvellement sont faibles mais ce sont ceux

du contrat. Veolia est très contrôlé par les commissions. Il y a des commissaires aux comptes. Nous envoyons un compte rendu annuel. Nous respectons la réglementation et les termes du contrat. »

Enfin, sur la caducité, Nicolas Ribeyrol est catégorique : « Une délimitation d'octobre 2011 votée par les élus de la Cobas maintient la fin du contrat à 2017. Un avis de la direction régionale des finances publiques allait dans ce sens. Le débat sur la caducité du contrat a eu lieu en 2011 et il est réglé. »



LE PIÉTON

Trouve qu'il y a parfois des coïncidences étranges. Voyez plutôt. La Société Générale fête ses 150 ans. Et c'est dans ce cadre que l'agence arcachonnaise de la banque accueille jusqu'au 1^{er} août prochain une exposition sur l'histoire de la Société Générale et plus globalement sur l'évolution du secteur bancaire. Ce qu'il faudrait savoir, c'est si le père Patrice Gourrier, qui pris le relais de Jérôme Kerviel (le célèbre trader de la Société Générale jugé responsable de 4,82 milliards d'euros de pertes pour la banque) dans le cadre d'une marche entre Rome et Paris est passé voir cette exposition. En effet, il était hier à Arcachon pour animer une conférence...

PLAISANCE BIJOUX

achète en permanence or et argent

RECHERCHE BEAUX BIJOUX

pour clients internationaux

sur RDV uniquement

06 32 06 99 59

5, cours Lamarque

ARCACHON

Interdit aux mineurs, carte d'identité à produire. Transaction soumise à la taxe forfaitaire sur les métaux précieux, paiement en espèces non autorisé.

À NOTER

Poissons à la criée

PÊCHE 36,7 tonnes de poissons ont été débarquées cette semaine à la criée d'Arcachon dont 7,4 tonnes de soles, 6,9 tonnes de seiches et 6,6 tonnes de cèteaux. On trouve aussi des merlus (1,2 tonnes) et des mulets (1,1 tonnes) même quelques grondins (771,10 kg).

Du Côté de Chez So

Un nouvel esprit déco... pour habiller votre intérieur

SOLDES

Jusqu'au 29 juillet 2014

160, av. de La Somme - Bordeaux Mérignac - Sortie 12 (face à Toyota)
Tél. 05 56 130 250 - www.ducotedechezsoi-meubles.com - 1, rue Gutenberg, 33780 Mérignac

MEUBLES - OBJETS - SALONS CANAPÉS - RELAXATIONS - CUISINES - SALLES DE BAINS - LIT